

SEANCE DU 7 MAI 2025

Objet :

Instauration du Dispositif
de Participation Citoyenne
sur la commune

N° : D - 2025 - 05 - 07 - 06

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO.

Procurations : Mme Agnès TOMASO à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET.

Absents excusés : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Monsieur le Maire propose l'instauration du dispositif de Participation Citoyenne sur la commune, qui, associant les habitants à la protection de leur environnement, s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la police/gendarmerie nationale et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants du quartier de la commune une culture de sécurité,
- Renforcer le contact entre la police/gendarmerie nationale et les habitants,
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le protocole annexé précise les modalités de mise en œuvre de ce partenariat. Le Maire de la commune et les forces de sécurité de l'Etat mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents volontaires, permettant d'alerter la police/gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le **15 MAI 2025**
ID : 034-213401359-20250507-D2025_05_07_006-DE

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 5 procurations,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et,

L'AUTORISE à signer avec les services de l'Etat un protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **14 MAI 2025**
Et publication ou notification
Du
Le Maire : **15 MAI 2025**

Le Secrétaire,

René COUSIN



Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

